



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE  
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES  
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC qui donne procuration à Christian PHILY.

ABSENT : Serge RENIET

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1. Création d'un poste contractuel saisonnier à temps complet à l'accueil du Château.**

Les élus approuvent à l'unanimité la création d'un poste contractuel saisonnier à temps complet pour une période de 3 mois à l'accueil du Château, suite au départ de l'agent en poste le 30 septembre 2022.

**2. Création d'un poste contractuel à temps complet commune de moins de 1 000 habitants pour l'accueil du Château.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la création d'un poste contractuel à temps complet commune de moins de 1 000 habitants pour l'accueil du Château pour une période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour pouvoir recruter un agent saisonnier au Château sur une période correspondant à la période d'ouverture du Château sur l'année et à l'information touristique en relation avec l'Office de Tourisme de Banon et au titre du Bureau de Tourisme rattaché à la Communauté de Communes.

**3. Création d'un poste contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet au service administratif de la commune.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet au service administratif de la commune pour 32 heures par semaine du 15 octobre au 31 décembre 2022 pour faire la liaison avec l'agent Samantha MOLLET, titulaire qui reprendra ses fonctions au secrétariat de la mairie courant octobre 2022. Elle viendra par ailleurs en appui pour faire face au surcroît de travail suscité par la mise en place de la nomenclature budgétaire M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**4. Modification de la délibération 2022-60 créant un poste contractuel à temps non complet suite à l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier le poste contractuel à temps non complet suite à l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe pour le passer à 22,30ème/35<sup>e</sup>, soit 22h18/35h annualisés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**5. Adhésion de la commune au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives du Centre de Gestion 04.**

Les élus acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives du Centre de Gestion 04.

#### **6.Travaux d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau potable et d'incendie – choix de l'entreprise pour la Phase 1 au quartier du bout des vignes.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de mandater la même entreprise que le SDE 04 qui enfouit le réseau électrique au quartier du bout des vignes : BENSO TP ET ENERGIES pour réaliser les travaux d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau potable et d'incendie pour un montant de 38 296 € HT.

#### **7.Rénovation et harmonisation des huisseries des bâtiments communaux – demande de subvention aux Villages et Cités de Caractère (VCC).**

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès des VCC pour la rénovation et l'harmonisation des huisseries des bâtiments communaux pour un montant de 3 086,62 €, soit 20 % de la dépense globale qui est de 15 433,10 € HT .

#### **8.Rénovation et harmonisation des huisseries des bâtiments communaux – demande de subvention à la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).**

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour la rénovation et l'harmonisation des huisseries des bâtiments communaux pour un montant de 6 173,24 €, soit 40 % de la dépense globale qui est de 15 433,10 € HT.

#### **9.Retrait de la commune du syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le retrait de la commune du syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) à compter de janvier 2023.

#### **10.Renouvellement d'une ligne de trésorerie.**

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie de 120 000 € qui arrivera à échéance le 12 octobre 2022 et accepte la proposition du Crédit Agricole. Les fonds sont débloqués afin de pallier un manque éventuel de trésorerie. La commune ne paie les intérêts que si elle utilise la ligne de trésorerie.

#### **11.Demande de subvention en vue de la création d'un terrain multisports au titre du Fonds Régional d'Aménagement des Territoires.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 29 230 € auprès du Conseil Régional en vue de la création du terrain multisport. Le montant total des travaux a été estimé à 97 433 € et une subvention de 48 716 € a été octroyée à la commune par l'Agence Nationale du Sport.

#### **12.Aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village – demande de subvention au titre des amendes de police.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 54 815 €, soit 50 % du montant des dépenses pour les travaux d'aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village qui sont estimés à 109 630 € HT.

#### **13.Aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village – demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC).**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC pour un montant de 12 240 €, soit 11,16 % du montant des dépenses pour les travaux d'aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village qui sont estimés à 109 630 € HT (le montant de la subvention sollicitée a été réévalué par le Conseil Départemental et est passé de 10 560 € à 12 240 €).

#### **14. Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) – signature d'une convention avec l'Etat.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il reprendra en un seul document le Compte Administratif établi par la commune et le Compte de Gestion établi par le comptable.

**15. Autorisation à donner pour correction du Plan d'Adressage et mise en ligne des corrections sur le site national.**

L'assemblée autorise à l'unanimité Monsieur Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint à corriger le Plan d'Adressage et à mettre en ligne les corrections sur le site national.

**16. Participation de la commune au « Jour de la nuit » le 15 octobre 2022 – extinction de l'éclairage public.**

Les élus décident à la majorité (2 votes contre : Elisabeth AUMAGY et Isabelle DAUTRY) d'éteindre l'éclairage public sur le village de Simiane la Rotonde le soir du 15 octobre prochain pour participer à l'évènement « Jour de la nuit » et rendre l'observation du ciel la plus optimale. L'association Vivre à Simiane organisera un évènement sur la terrasse du Château.

Points abordés pour information, sans décision :

- présentation du plan d'aménagement de la place René Char et ses abords
- tarification sociale des repas de la cantine

Fait à Simiane la Rotonde, le 4 octobre 2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Affiché le ..... 4/10/22 .....

